GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

1 Rapport de presentation

1.5 Resume non technique

Sommaire

Introduction : le territoire en quelques mots 3

La dynamique économique du territoire / synthèse 4

L'eau : une ressource fragile, mais un vecteur de développement / synthèse 5

Le patrimoine urbain et naturel identitaire du Grand Dax (composantes bâties) / synthèse 7

Le patrimoine naturel identitaire du Grand Dax / synthèse 9

Des dynamiques démographiques qui traduisent l'attractivité du territoire, également marquées par un vieillissement de la population / synthèse 10

Dynamiques résidentielles et parc de logements / synthèse 11

Synthèse Mobilité 13

Pour un développement vertueux : Les risques et nuisances du Grand Dax / synthèse 15

Pour un développement vertueux : le profil énergétique du Grand Dax / synthèse 17

Résumé non technique de l'analyse des incidences du projet sur l'environnement 19

1. Composantes naturelles 19
2. Composantes bâties 20
3. Ressource en eau 20
4. Développement vertueux 20

Résumé non technique de l'analyse des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 22

Introduction : le territoire en quelques mots

Situé au Sud du Département des Landes, à une trentaine de kilomètres du littoral, l'agglomération du Grand Dax est composée de 20 communes. Le territoire est structuré autour du pôle urbain (Dax et Saint Paul les Dax), de pôles relais et de communes rurales.

La Communauté d'Agglomération accueille 55 000 habitants, dont 33800 sur le pôle urbain (61%) et se développe de façon relativement continue depuis les années 70 (avec une accélération constatée entre 1999 et 2011). Le taux de croissance annuel moyen, sur la période 1975-2016 est de l'ordre de 1%.

Le territoire est attractif du fait de son climat, de la qualité du cadre de vie qu'il propose (niveau d'équipement, paysages, patrimoine, …) mais aussi des prix du foncier et de l'immobilier qui restent modérés en comparaison aux prix pratiqués sur le littoral, le Pays Basque, etc.

Le dynamisme économique de ces dernières décénies joue un rôle important dans l'attractivité globale du territoire, tout comme la qualité de l'offre en transports collectifs, notamment les connexions en train vers les agglomérations voisines (nombreux échanges, dans les deux sens, entre les agglomérations de Dax, Maremne Adour Côte Sud et Bayonne). Les échanges entre les agglomérations de Mont de Marsan et Dax, sur les déplacements domicile-travail notamment, sont également très importants.

Le Grand Dax est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui veille à encadrer la politique d'aménagement de l'agglomération à l'horizon 2030. Le présent PLUi-H vise à décliner cette stratégie territoriale en outil réglementaire et de programmation. Le projet politique, bien que précisé, reste très largement lié au projet structuré dans le cadre du SCoT, document de référence.

Le territoire a connu, au cours des dernières décénies, une croissance urbaine importante (de l'ordre de 35 à 40 ha nouvellement artificalisés chaque année), qui a bénéficié à toutes les communes, qu'elles soient urbaines, péri-urbaines ou rurales. Comme sur la plupart des villes-moyennes, les communes rurales et les poles relais ont eu tendance, au cours des 40 dernières années, à croître plus vite que le pôle urbain (le poids démographique du pôle urbain est passé de 71% en 1975 à 61% en 2016).

Le territoire dispose d'un environnement riche et varié, composé à la fois d'espaces de nature ordinaire (forêt d'exploitation, espaces agricoles en polyculture, …) mais aussi des espaces à la biodiversité remarquable (Les Barthes, certaines zones humides, …). Le projet de PLUi-H se doit de porter une attention particulière aux enjeux environnementaux afin de limiter l'impact du développement sur la biodiversité et les ressources locales.

Positionnement régional

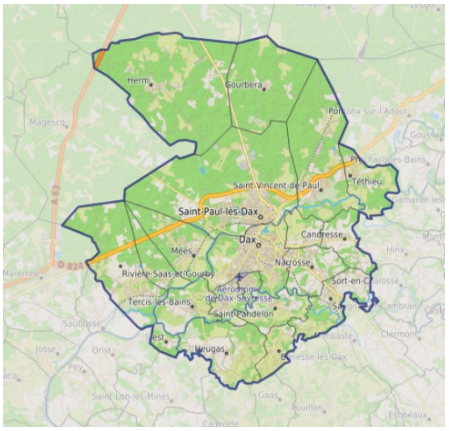

La dynamique économique du territoire / synthèse

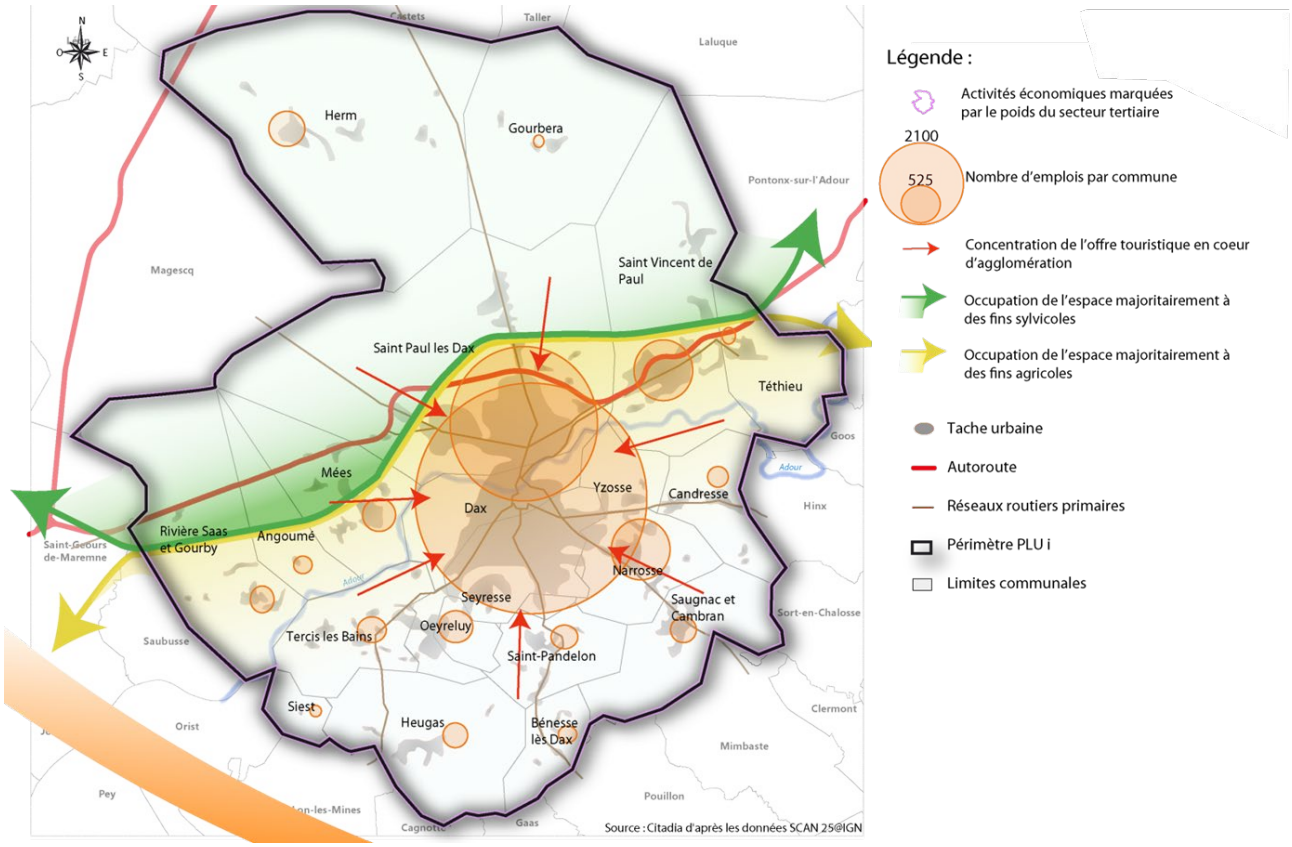

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- Le maintien d'une dynamique économique créatrice de nouveaux emplois
- La répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire
- L'accompagnement et la valorisation des activités thermales, vecteur d'identité sur le territoire
- La diversification et la répartition équilibrée de l'offre touristique (en lien avec le tourisme vert, les aménagements cyclables…)
- La complémentarité de l'offre en hébergement sur l'ensemble du territoire
- La prise en compte de la requalification des zones existantes dans les besoins générés par le développement économique
- L'intégration paysagère de toutes les zones d'activités économiques (industrielles, artisanales et commerciales)
- L'accessibilité de ces zones par les différents modes de transports alternatifs à la voiture particulière
- L'accompagnement et le soutien à la pérennité de l'activité agricole (faciliter la transmission, développer les circuits courts, gestion du foncier)

L'eau : une ressource fragile, mais un vecteur de développement / synthèse

CONSTATS

- L'eau, composante essentielle à l'identité du territoire (l'Adour, les Barthes, le thermalisme…)
- Une ressource riche permettant le développement de l'activité thermale
- Une ressource en eau diversifiée, abondante, dont l'état écologique s'est amélioré
- Un risque d'inondation connu faisant l'objet d'un plan de prévention (PPRI), d'un classement en TRI, d'une SLGRI, permettant de prendre en compte la vulnérabilité du territoire dans les choix de développement.
- Une eau potable distribuée de bonne qualité globale
- Un assainissement collectif développé sur les centres bourgs agglomérés, des stations d'épuration conformes
- Une ressource en eau fragile de par les impacts de l'urbanisation et d'une agriculture intensive (pollutions diffuses)
- Un risque d'inondation et de remontées de nappes phréatiques très présent sur les plaines alluviales de l'Adour et du Luy, contraignant le développement de l'urbanisation
- Une partie des réseaux de collecte des eaux usées fonctionnant en unitaire (Dax)
- Un fort impact des eaux pluviales dans la gestion de l'assainissement et sur la qualité des milieux aquatiques et des eaux potables
- Une résurgence de la nappe thermale en milieu urbain, donc sujet aux pollutions

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- La prise en compte du risque d'inondations par le respect du PPRI, la prévention du risque notamment par la préservation des zones d'expansion des crues de l'Adour et du Luy et des zones humides
- Le contrôle des nuisances diffuses sur la ressource par la maîtrise de l'urbanisation, afin d'assurer une alimentation en eau potable de qualité, mais également le maintien des activités liées à l'eau (baignade, pêche)
- Le besoin d'une gestion de l'eau homogène sur le Grand Dax, permettant notamment de développer des systèmes de sécurisation pour l'alimentation en eau (interconnexions)
- L'adéquation entre les choix d'extension urbaine et les secteurs pouvant être desservis par les réseaux d'assainissement collectif
- Le développement de la connaissance des problématiques rencontrées sur la gestion des eaux pluviales, sur la mise en place d'installations de traitement des eaux usées de type individuel
- La recherche de solutions alternatives à une gestion des eaux pluviales via les réseaux : une réflexion sur les zones d'ouverture par rapport au contexte hydrologique et topographique, des méthodes de gestion des eaux à la parcelle, la végétalisation sur les espaces aménagés

UNE URBANISATION DEVELOPPEE SUR DES SECTEURS SENSIBLES POUR LA RESSOURCE EN EAU

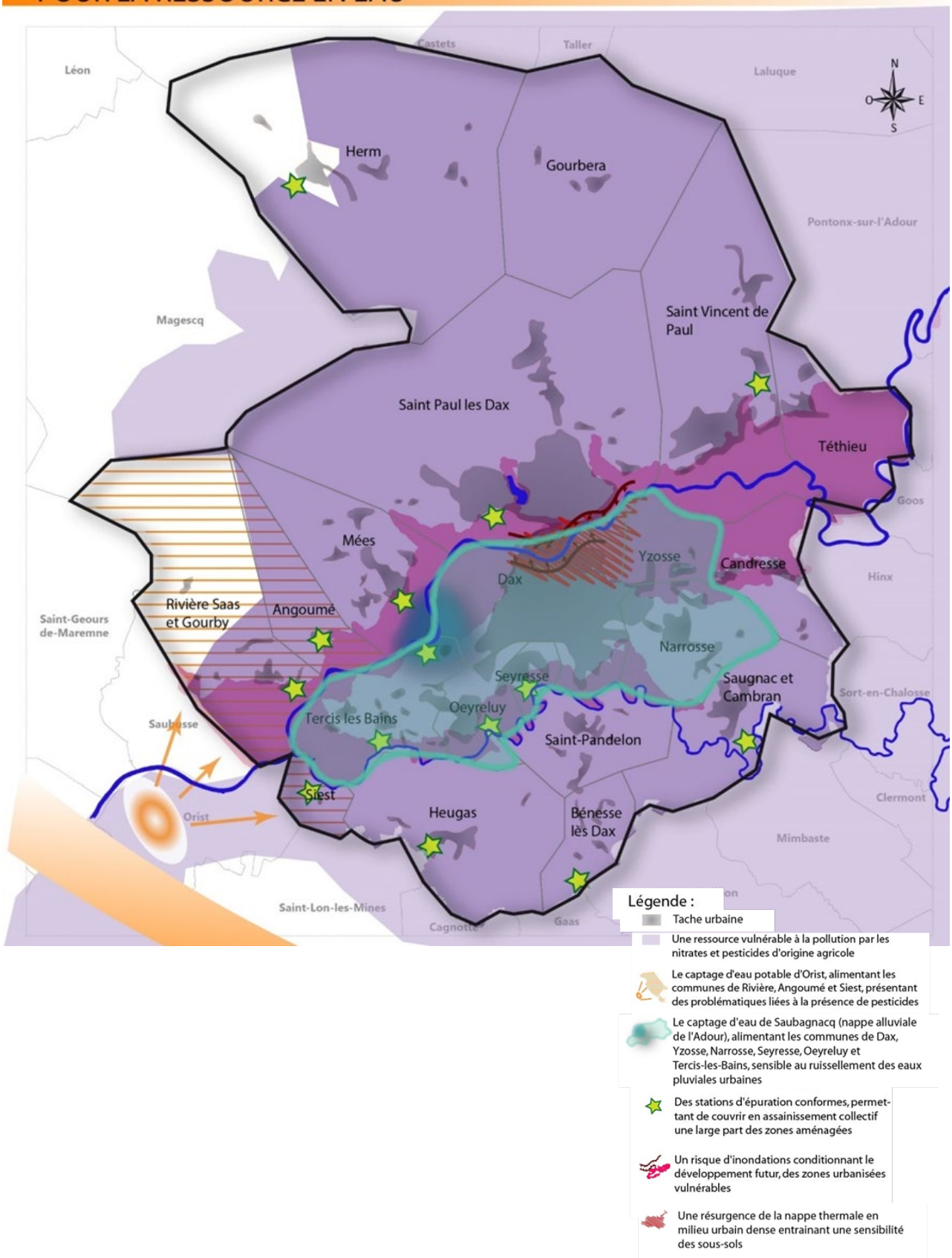

Le patrimoine urbain et naturel identitaire du Grand Dax (composantes bâties) / synthèse

CONSTATS

- Un cadre paysager de qualité, porteur d'une identité forte et plurielle liée à une architecture de caractère
- Des traversées de bourgs qualitatives, avec des efforts visibles de mise en valeur, d'embellissement et de travail sur la lisibilité des espaces publics
- Des techniciens et élus sensibilisés aux préoccupations paysagères (ateliers du CAUE, Charte, initiatives locales, ...)
- Un patrimoine vernaculaire d'une grande richesse
- De nombreux éléments de patrimoine et de paysage protégés
- De nouvelles opérations d'aménagement produites au coup par coup et parfois peu cohérentes avec le patrimoine existant
- Le mitage des entités naturelles et paysagères qui font le patrimoine paysager du Grand Dax
- Une urbanisation qui s'étend à la fois en continuité et en rupture des bourgs et de l'agglomération centrale
- Des identités paysagères de moins en moins lisibles à la périphérie de l'agglomération centrale, qui s'appauvrissent de par la progression d'un urbanisme banal et standardisé

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- La mise en relation paysagère et urbaine de la structure initiale des bourgs avec les nouveaux ensembles d'habitat. La prise en compte des codes d'implantations traditionnels et le maintien d'un équilibre entre espaces de vie, formes de bâti, valorisation et relecture du patrimoine local sans tomber dans le pastiche
- La maîtrise de l'implantation des nouvelles opérations de construction et d'aménagement à réaliser en continuité des espaces urbanisés existants pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la maîtrise de leur intégration paysagère
- La maîtrise de l'urbanisation des entrées de ville et des extensions périurbaines de l'agglomération centrale pour sortir d'une banalité et d'une médiocrité encore trop présente dans les paysages urbains
- La poursuite des opérations d'embellissement, d'aménagement d'espaces publics et de valorisation des bourgs et de l'agglomération centrale
- La recherche d'un développement harmonieux et équilibré entre l'agglomération centrale et les bourgs en s'employant à préserver l'identité distincte des bourgs, la qualité des extensions urbaines et le maintien d'un cadre de vie de qualité
- Le maintien d'un dialogue entre le paysage urbain et le fleuve Adour
- La conciliation de la valorisation du patrimoine et du développement du Grand Dax
- → Plus largement, il conviendra d'engager une réflexion de fond sur les principes d'extension urbaine (forme, diversité, densité…) ainsi que sur les sites les plus propices à accueillir cette dernière.

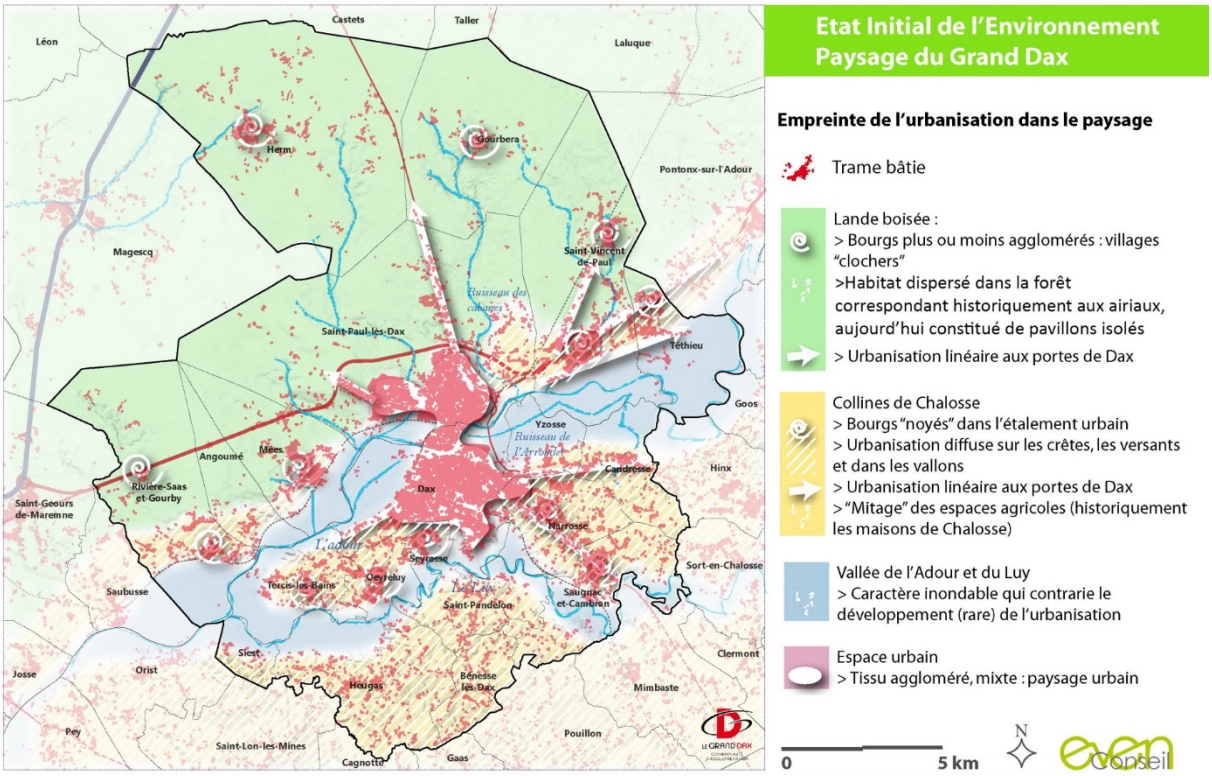
Etat Initial de l'Environnement
Paysage du Grand Dax
Empreinte de l'urbanisation dans le paysage
Trame bâtie
Lande boisée :
> Bourgs plus ou moins agglomérés : villages "clochers"
>Habitat dispersé dans la forêt correspondant historiquement aux airiaux, aujourd'hui constitué de pavillons isolés
> Urbanisation linéaire aux portes de Dax
Collines de Chalosse
> Bourgs "noyés" dans l'étalement urbain
> Urbanisation diffuse sur les crêtes, les versants et dans les vallons
> Urbanisation linéaire aux portes de Dax
> "Mitage" des espaces agricoles (historiquement les maisons de Chalosse)
Vallée de l'Adour et du Luy
> Caractère inondable qui contrarie le développement (rare) de l'urbanisation
Espace urbain
> Tissu aggloméré, mixte : paysage urbain
0
5 km
N
Léon
Castets
Taller
Laluque
Herm
Gourbera
Pontonx-sur-l'Adour
Magescq
Saint-Vincent-de-Paul
Ruisseau des cabanes
Saint-Paul-lès-Dax
Téthieu
Goos
Yzosse
Ruisseau de l'Arrondet
Angoumé
Mées
Candresse
Hinx
Rivière-Saas et-Gourby
Saint-Geours de-Maremne
Dax
Narrosse
L'adour
Seyrosse
Sort-en-Chalosse
Saubusse
Tercis-les-Bains
Oeyreluy
Le Luy
Saint-Pandelon
Saugnac et-Cambran
Siest
Clermont
Josse
Orist
Heugas
Bénesse lès-Dax
Mimbaste
Pey
Saint-Lon-les-Mines
Cagnotte
Gaas
Pouillon
LE GRAND DAX

Le patrimoine naturel identitaire du Grand Dax / synthèse

CONSTATS

- Un cadre paysager de qualité, porteur d'une identité forte et plurielle liée à la forêt, aux coteaux cultivés et aux cours d'eau, (Adour, Luys, ...)
- Des perceptions qualitatives, une mise en scène des paysages grâce aux jeux d'ouvertures/fermetures, aux rythmes des points de repères ou évènements paysagers
- La sylviculture et l'agriculture façonnant les paysages du Grand Dax
- La diversité de milieux présents sur le territoire, accueillant de riches cortèges floristiques et faunistiques
- Les « zones humides » des barthes, sites à fort intérêt écologique
- Un rôle d'importance de par les corridors de déplacement présents sur le territoire
- Une attractivité résidentielle qui a transformé de manière notable la perception des paysages et induit une pression urbaine sur les grands paysages
- Des grands paysages sous valorisés par la filière touristique
- La vulnérabilité des milieux forestiers, soumis aux aléas climatiques
- L'exploitation des matériaux (bois, péloïde, graves), pouvant conduire à une surconsommation des ressources
- L'étalement urbain, les projets d'aménagements (consommation des espaces naturels et nuisances associées)
- Les points de tension notamment au niveau de corridors boisés au sud du territoire

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- La préservation des motifs paysagers qui font l'intérêt du Grand Dax et l'originalité du cadre de vie : pinède, barthes, coteaux cultivés, ripisylves, ouvrages et petit patrimoine des barthes (réseaux de fossés, canaux, baradeaux, etc.)
- La préservation des vues lointaines (panoramas sur les Pyrénées en particulier) dans l'implantation de nouvelles opérations
- Le maintien des réservoirs et corridors (TVB), en lien avec l'équilibre économique-environnemental – Barthes/Forêts/Zones Humides-Milieux Agricoles
- Le maintien et la mise en place d'actions favorisant des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des paysages et de la sensibilité des sites protégés (maintien des structures paysagères : barthes, bosquets, ripisylves, coteaux, vergers, haies, prairies, etc.)
- La poursuite et l'encouragement de la gestion des barthes
- L'intégration des zones humides en tant que zones de protection forte

Des dynamiques démographiques qui traduisent l'attractivité du territoire, également marquées par un vieillissement de la population / synthèse

CONSTATS

- **54 900** hts en 2016
- **8500 hts supplémentaires** depuis 1999
- Une croissance liée au solde migratoire de **0,8% par an** entre 2008 et 2016
- Environ 500 naissances par an, contre **600 décès**
- Un indice de jeunesse de **0,65**
- Une croissance des plus de 60 ans de **2,0 % par an**
- Une taille moyenne des ménages de **1,99** (2,4 hors polarités et 1,8 dans le pôle urbain)
- **19700€** de revenus médians annuel par UC (20 100 € en France), mais, des revenus médians annuels de **10 à 12000 €** dans les **QPV**
- Une croissance démographique positive depuis 1968, avec un pic de croissance plus important entre 1999 et 2008
- Un solde naturel négatif et en baisse
- Une attractivité territoriale importante
- Une population avec des revenus intermédiaires, malgré la présence d'une population fragile économiquement
- Un territoire marqué par un vieillissement de sa population
- Une spécialisation des secteurs en matière d'accueil des ménages

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- Le maintien de l'attractivité résidentielle du territoire tout en confortant l'équilibre spatial de la croissance démographique

- L'accueil de familles sur le territoire pour contrebalancer le phénomène de vieillissement, par la production de logements qui répondent à leurs attentes et leur budget.

- La réponse aux besoins liés au vieillissement de la population, en poursuivant la diversification du parc engagée et en adaptant le parc existant aux nouveaux besoins

- La réponse aux besoins des ménages les plus fragiles économiquement, rencontrant des difficultés particulières d'accès au logement

Dynamiques résidentielles et parc de logements / synthèse

CONSTATS

- 53 % de propriétaires occupants et 47 % de locataires (dont 12 % de logements sociaux).
- Moins de 400 logements construits / an depuis 2006, et moins de 200 entre 2011 et 2016
- Deux communes soumises au rattrapage SRU : Dax atteint 20 % de logements sociaux ; un déficit de 283 logements sociaux à St Paul lès Dax
- Plus de 300 logements sociaux financés depuis le début du PLH
- 8 communes sans logement social et 7 dans lesquelles le taux est < 5 %
- Un taux de PPPI de 5,1 % (5,6 % dans les Landes)
- 8,1 % de vacance, soit 1000 logements vacants supplémentaires depuis 99
- 1 300 demandes en instance, 80 % orientées vers les T1/T2/T3
- Un parc diversifié au regard des ressources des ménages mais qui en exclut une partie pour l'accession
- Des communes pouvant basculant dans la géographie SRU, et aujourd'hui peu dotées en logements locatifs sociaux
- Un rythme de la construction neuve en perte de vitesse
- Une hausse importante de la vacance depuis 2008
- Des efforts réalisés en matière de production sociale qui conduisent au rattrapage du déficit SRU
- Une forte pression de la demande sociale notamment sur les petits logements
- Un parc ancien mais relativement en bon état

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- La relance de la production de logements pour répondre aux enjeux sociodémographiques du territoire (mixité sociale et générationnelle)
- L'équilibre de l'offre sociale entre les quartiers et les communes et la lutte contre la concentration des situations de fragilité sociale
- Le respect des obligations de la loi SRU et l'anticipation du basculement futur de certaines communes dans la géographie SRU
- La lutte contre la dégradation du parc ancien (insalubrité, déperditions énergétiques…), qu'il soit privé ou social et la maitrise de la vacance structurelle, notamment dans la ville-centre.

Synthèse des constats démographie et habitat

PLUi Grand Dax

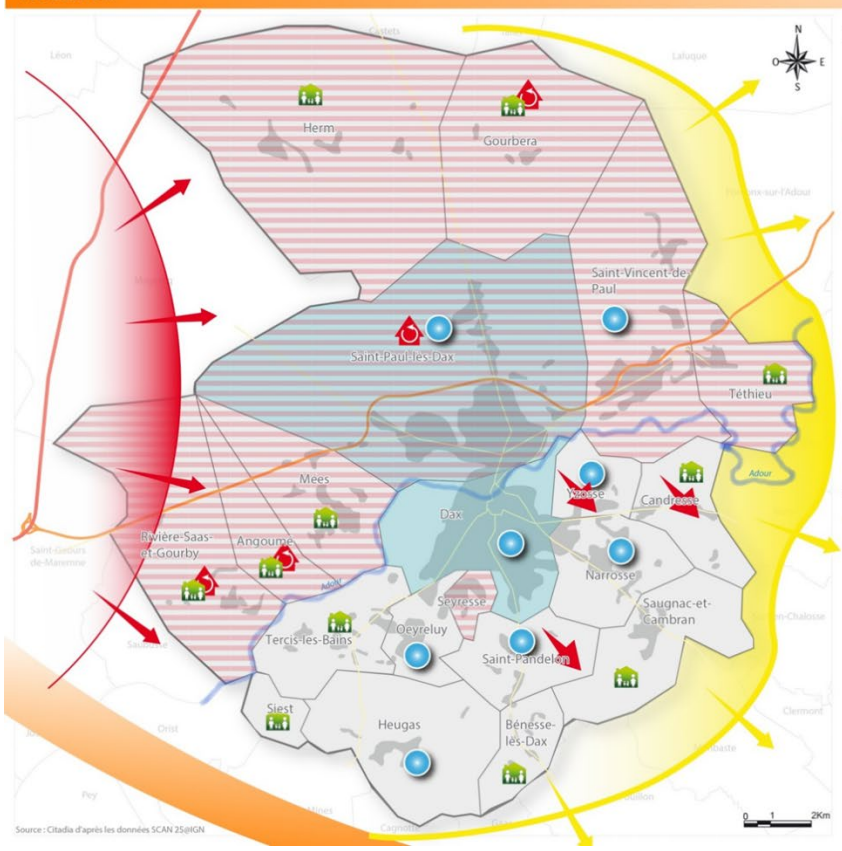

Légende :

Une forte dichotomie entre le pôle urbain et les communes périphériques

- Coeur de l'Agglo, caractérisé par des revenus plus faibles, un parc majoritairement locatif, la présence d'une offre sociale, et l'importance des résidences secondaires
- Hors du pôle urbain, une prépondérance de l'accession à la propriété individuelle et des ménages globalement familiaux
- Communes présentant une composante très familiale
- Communes connaissant un fort vieillissement
- Vacance résidentielle marquée

Des dynamiques démographiques différenciées

- Forte croissance démographique et fort rythme de construction
- Arrivées de ménages depuis les secteurs littoraux
- Report démographique au delà des limites de l'agglomération
- Commune en décroissance démographique

Synthèse Mobilité

CONSTATS

- Une offre en équipements satisfaisante sur l'ensemble de l'agglomération et concentrée sur le pôle urbain
- Des communes éloignées du centre urbain ayant un faible niveau de services
- Une organisation territoriale et un profil de population favorables au développement des modes doux, notamment en cœur d'agglomération et au sein des bourgs
- Une desserte du territoire en transports en commun satisfaisante
- Un service de transport à la demande permettant de desservir en transports en commun les communes les plus excentrées
- Une desserte numérique qui se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- Le déploiement des supports de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment à travers le développement des modes
- La poursuite de l'adaptation du réseau de transports en commun au développement démographique et économique
- L'équilibre spatial des équipements sur l'ensemble du territoire
- Le renforcement de l'offre en équipements et services du quotidien, adaptés aux besoins des populations spécifiques (jeunes et personnes âgées), notamment au sein des secteurs les moins équipés

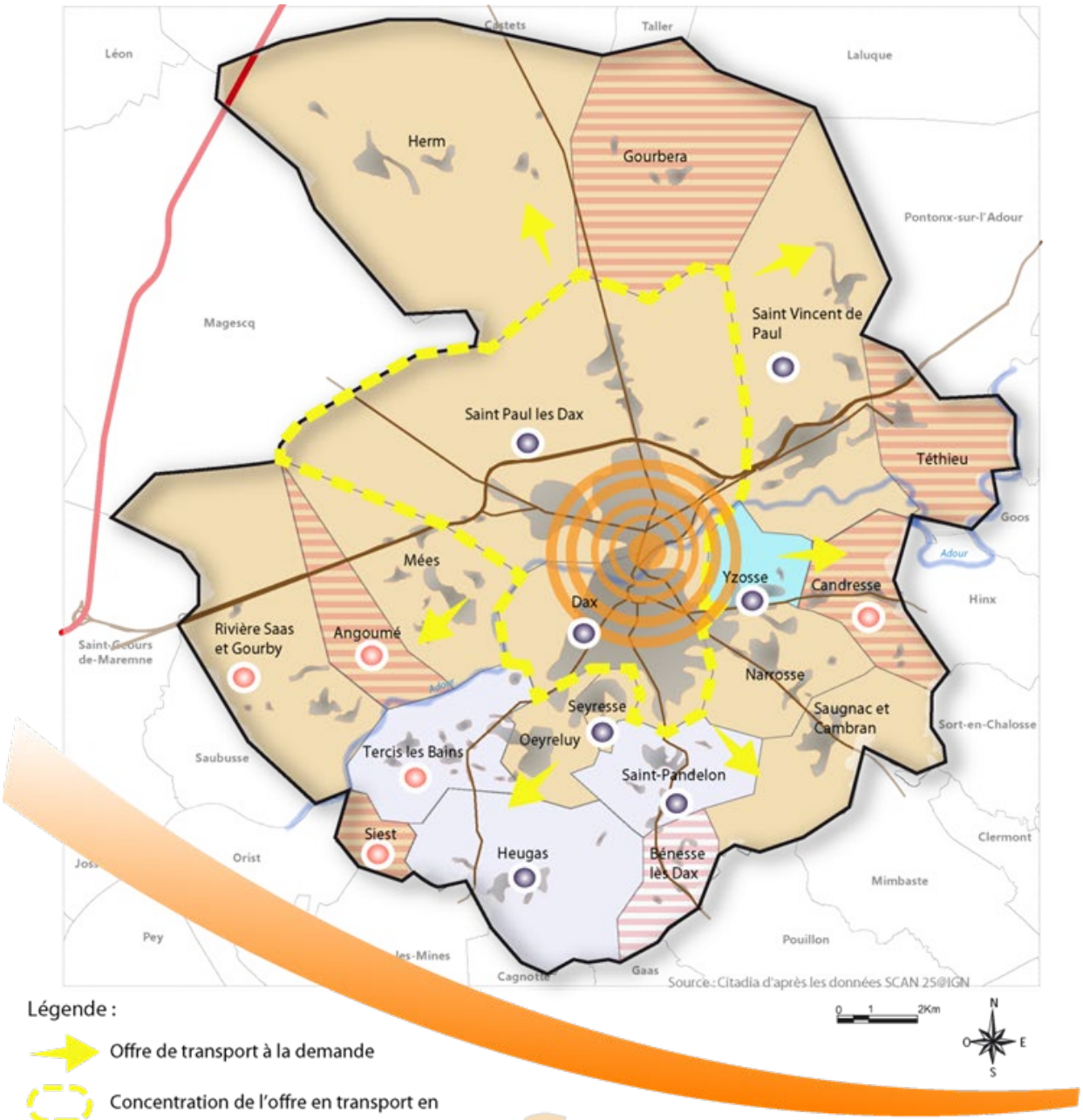

Légende :

- Offre de transport à la demande
- Concentration de l'offre en transport en commun
- Concentration des équipements structurants
- Offre en équipements peu diversifiée
- Communes ayant une offre en équipements de proximité satisfaisante
- Communes ayant une forte part de la population âgée de plus de 65 ans (> 20 %)
- Communes ayant une forte part de la population âgée de moins de 20 ans (> 25 %)
- Taux de croissance annuel moyen supérieur à 1,70 %
- Taux de croissance annuel moyen compris entre 1 et 0 %
- Taux de croissance annuel moyen inférieur à 0 %
- Tâche urbaine
- Autoroute
- Réseaux routiers primaires
- Périmètre PLUi
- Limites communales

Pour un développement vertueux : Les risques et nuisances du Grand Dax / synthèse

CONSTATS

- *Des risques naturels dont l'aléa et l'occurrence sont connus, ce qui facilite leur encadrement*
- *Un risque d'inondations concentré sur l'Adour et le Luy et déjà pris en compte dans les politiques de développement*
- *Des risques technologiques réduits et des nuisances industrielles de faible ampleur, aucun site SEVESO recensé sur le territoire*
- *Une qualité de l'air globalement bonne sur l'ensemble du territoire*
- *Un territoire à dominante naturelle, structuré par l'Adour et le massif forestier des Landes, et par conséquent soumis à deux risques principaux : le risque d'inondations et le risque d'incendies de forêt. Un risque tempête également très présent sur le territoire*
- *Un risque d'érosion des berges dans la vallée de l'Adour impactant la qualité de l'eau*
- *Des risques technologiques et industriels concentrés sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax*
- *Un risque lié au Transport de Matières Dangereuses présent sur la majorité du territoire (canalisations de gaz enterrées, voie ferrée, axes routiers)*
- *Des nuisances sonores liées à l'aérodrome de Dax-Seyresse, à la voie ferrée Paris-Irun et à certains grands axes routiers (notamment la RN 124 et la RD 824)*

BESOINS / ENJEUX IDENTIFIES

- **L'appropriation des données informatives et réglementaires pour assurer la protection des personnes et des biens, en particulier par des choix d'urbanisme cohérents (le bon projet au bon endroit)**
- **La prise en compte du risque d'inondations par le respect du PPRI et du TRI, la prévention du risque par la préservation des zones d'expansion des crues de l'Adour et du Luy, autres cours d'eau et des zones humides**
- **La préservation des éléments végétaux le long des cours d'eau à risques d'érosion de berges**
- **La prise en compte des risques de feu de forêt et de mouvements de terrain dans les nouveaux projets d'aménagement : limiter autant que possible l'exposition à ces risques**
- **La réflexion autour des risques et conflits d'usage pouvant être engendrés par les activités industrielles ou agricoles (soumises ou non au régime des ICPE)**
- **La limitation du développement de la ville le long des axes de transport les plus bruyants**

DES CONTRAINTES A PRENDRE EN COMPTE

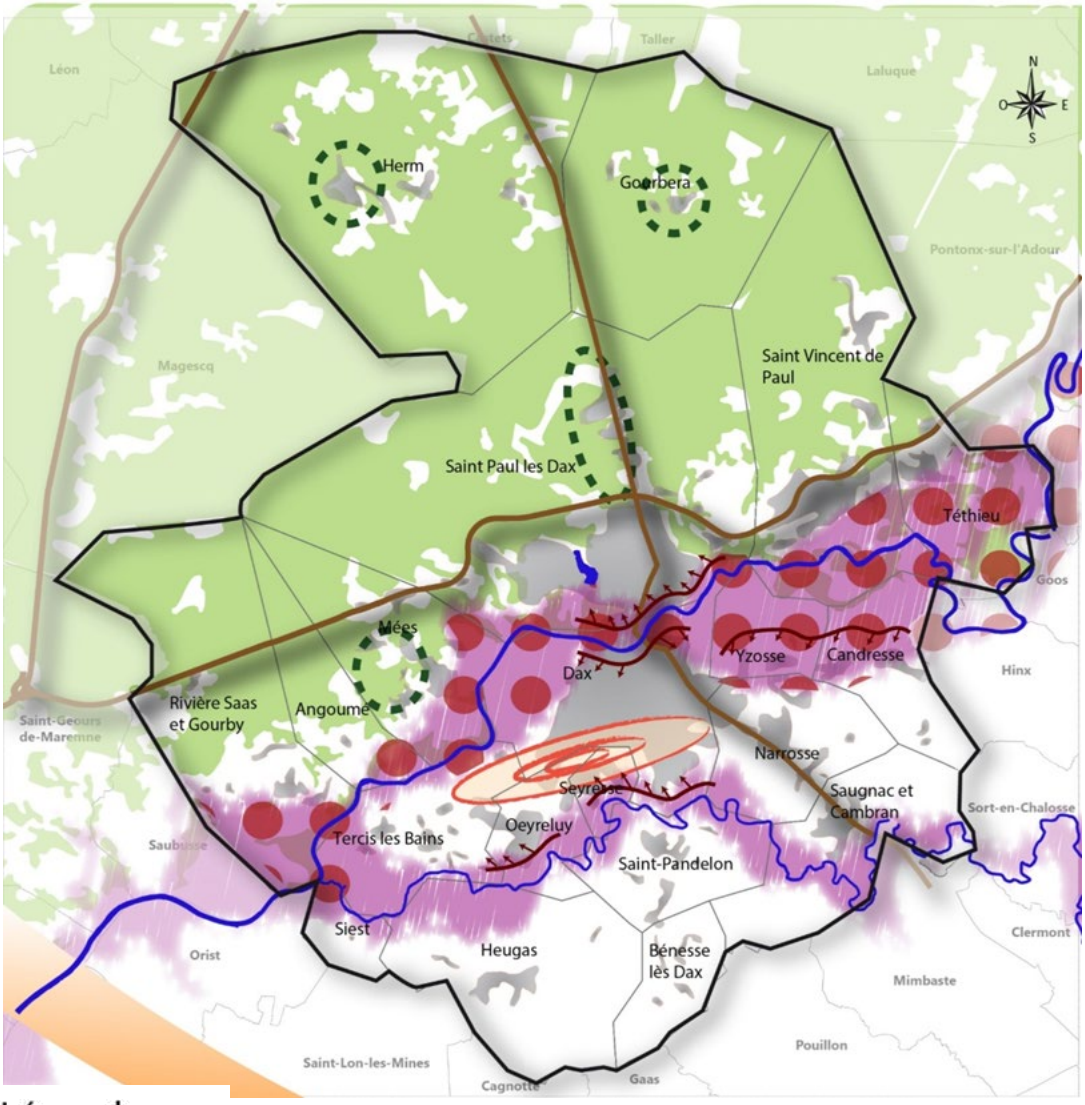

Légende :

- L'Adour, endiguée sur la majorité de son linéaire, présentant un risque de rupture de digues
- Un risque d'inondations connu et encadré, limitant l'urbanisation sur les zones d'expansion des crues de l'Adour et du Luy
- Un risque d'érosion de berges localisé principalement dans la vallée de l'Adour
- Un risque de feu de forêt et de tempête pregnant sur la moitié nord du territoire, à prendre en compte dans les choix de développement afin de limiter l'exposition des biens et personnes
- Des axes de circulation majeurs à l'origine d'un risque lié aux transports de matières dangereuses et de nuisances sonores (A63, RD824, RD947)
- Le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Dax Seyresse définissant des zones soumises aux nuisances sonores à prendre en compte

Pour un développement vertueux : le profil énergétique du Grand Dax / synthèse

CONSTATS

- Des consommations énergétiques et émissions de GES par habitant moins importantes que sur le département ou la région, un bilan positif à développer
- Plusieurs démarches (PCET, TEPOS, Schéma Cycle) qui engagent le Grand Dax dans une politique de diminution de son poids énergétique et d'adaptation aux effets du changement climatique
- Des projets (territoire bio inspiré) qui permettent de réduire les coûts et de participer à l'économie du territoire : rénovations groupées du bâti énergivore, émergence de circuits courts, études des potentiels énergétiques
- D'importantes ressources (forêt, espaces agricoles, eaux thermales) mobilisables pour développer le recours aux énergies renouvelables (méthanisation, bois énergie, géothermie) → des projets étudiés sur le territoire
- Une attractivité (thermalisme) ayant une incidence sur les consommations énergétiques

- Des transports et un modèle de développement dominés par l'utilisation de la voiture personnelle, augmentant les émissions de gaz à effet de serre
- Des contraintes (environnementales, humaines) pour développer l'éolien → un potentiel faible

BESOINS/ENJEUX IDENTIFIES

- La contribution aux objectifs énergétiques du Grand Dax affichés dans son PCET
- Le développement, dans les opérations d'aménagement, de circulations douces pour limiter l'utilisation systématique du véhicule personnel et contribuer à un cadre de vie agréable / La réflexion, dans le choix des zones de développement, des possibles liaisons avec les itinéraires cyclables alentours (en lien avec le Schéma Cycle)
- La promotion de nouveaux logements à faibles coûts énergétiques, pour les nouvelles constructions ou les rénovations
- La valorisation des ressources du territoire par le développement des énergies renouvelables, vers la transition énergétique : l'essor de la géothermie et de la méthanisation, la poursuite du développement de la filière solaire

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

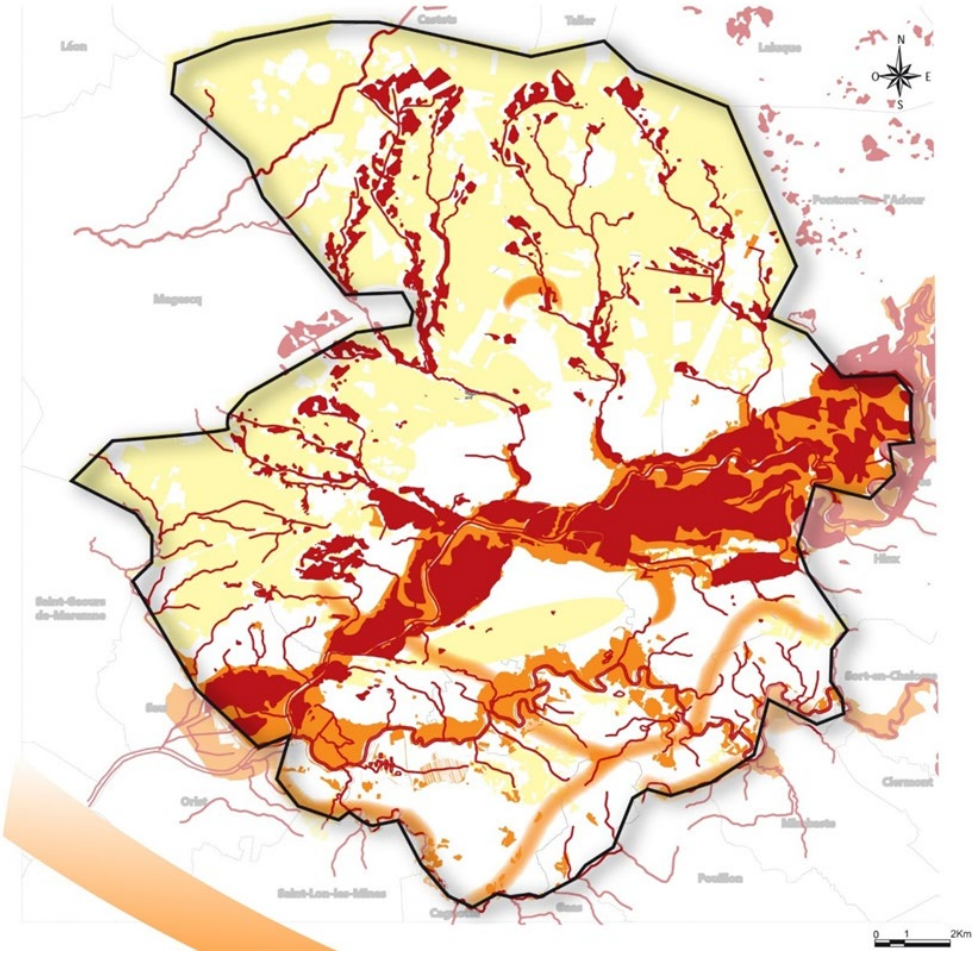

Suite à l'analyse de chacune des contraintes environnementales incombant le territoire du Grand Dax, une carte regroupant l'ensemble des contraintes environnementales au développement urbain du territoire a été réalisée sur le territoire du Grand Dax. Elle reprend :

- Zones inconstructibles soumises à l'aléa inondation, berges des cours d'eau, réservoirs de biodiversité de la sous-trame humide, les zones humides potentielles du SAGE Adour Amont, zone de résurgence des eaux thermales

- Zones inconstructibles du PPRI sauf adaptation au risque inondation, notamment pour le centre de Dax (le Sablar, les Arènes) réservoirs de biodiversité secondaires des milieux ouverts, corridors écologiques des milieux boisés, espaces de respiration menacés

- Le massif des Landes, réservoir de biodiversité secondaire, dont l'intégrité est à conserver tout en permettant la pratique de la sylviculture, les zones soumises aux nuisances sonores de l'aérodrome (PEB)

Résumé non technique de l'analyse des incidences du projet sur l'environnement

1. Composantes naturelles

Le projet de PLUi promeut une préservation de ses richesses écologiques et naturelles au travers de :

- Son projet de zonage, qui promeut un développement urbain maitrisé et économe en espace : les zones ouvertes à l'urbanisation ont ainsi été réduites de 666 ha par rapport au document d'urbanisme en vigueur (soit de 64,8%) et s'inscrivent généralement en continuité de l'urbanisation existante. A contrario, le zonage permet de restituer 1059 ha à la zone naturelle et agricole, ce qui représente une incidence positive pour la préservation des milieux naturels et agricoles et le maintien de leur perméabilité écologique, propice à l'expression de la biodiversité inféodée à ces milieux, qu'elle soit remarquable comme plus commune. Par ces choix volontaristes, la mise en œuvre du PLUi ne saurait remettre en cause les grands équilibres naturels de la Communauté d'Agglomération.
- La préservation de la trame verte et bleue : Dans le règlement, des règles spécifiques ont été associées aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques du territoire qui forment la trame verte et bleue, afin de les préserver. De plus, un sur-zonage spécifique (Eléments de Continuité Ecologique ou ECE) a été retenu sur la grand majorité des trames vertes et bleues et de nouvelles règles ont été actées pour protéger ce sur-zonage. Des ajustements ont été fait à la marge sur ce sur-zonage pour permettre l'urbanisation de certains secteurs, en continuité de l'urbanisation existante, ce qui va engendrer une destruction probable des réservoirs de biodiversité. Au vu des surfaces importantes concernées par le sur-zonage, cette destruction de réservoirs ne concerne que quelques cas ponctuels et des surfaces négligeables : l'incidence négative est donc globalement faible et compensée par l'incidence positive de ce sur-zonage. En plus de ce sur-zonage, la trame verte et bleue est majoritairement couverte par le zonage naturel et plus à la marge par le zonage agricole qui permettent de limiter la constructibilité de ces milieux. Enfin, des Espaces Boisés Classés et des éléments classés au titre des articles L.151-19 ou 23 se superposent à des éléments de la trame verte et bleue et participent ainsi à sa préservation.
- La prise en compte des zones humides : Les zones humides effectives ont été classées en zone naturelle voire agricole et sont inclues dans le sur-zonage de la Trame Verte et bleue, ce qui permet d'assurer leur maintien. Les zones humides potentielles sont globalement dans le même cas de figure mais quelques superpositions s'observent avec le zonage U. Pour ces secteurs, l'impact négatif est potentiellement fort en cas de présence avérée de zones humides.
- La mise en place d'un coefficient de Biotope par Surface qui fixe la proportion des surfaces favorables à la biodiversité, dans le cadre de certains aménagements en zone U et AU. Selon le type de zones, ce coefficient est de 0,2 à 0,4 avec un taux minimum de surface aménagée en pleine terre (de 0,1 à 0,3).
- L'interdiction des espaces invasives sur le territoire et notamment dans les plantations (haies et arbres) où les espèces locales sont imposées (dans son règlement).
- L'adaptation du parti d'aménager des zones ouvertes à l'urbanisation aux enjeux écologiques : les parcelles présentant le plus d'enjeux ont été prospectées par un écologue pour adapter le parti d'aménager et éviter ou réduire les incidences négatives liées à leur aménagement futur. Ces adaptations permettent sur la plupart de ces zones d'aboutir sur une incidence négative résiduelle pressentie faible. Néanmoins, le parti d'aménager de deux zones à Saint-Paul-lès-Dax et Mées ne permet pas de préserver deux zones humides fortement probables. Les incidences négatives pressenties sont donc fortes. De même, 3 autres zones ouvertes à l'urbanisation présentent des zones humides potentielles, sans

préservation dans le parti d'aménager. Les incidences négatives seraient donc également fortes dans le cas d'une présence avérée de zones humides. De plus, une zone ouverte à l'urbanisation à Dax est concernée par un corridor écologique, qui ne fait pas l'objet de mesure de préservation dans le parti d'aménager : l'incidence négative est donc pressentie comme moyenne.

- La prise en compte des zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité : Ces zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité sont essentiellement couverts par du N et plus à la marge par du A. Si on retrouve plusieurs secteurs classés en U, les surfaces concernées restent limitées et sont généralement couvertes par le sur zonage de la Trame Verte et bleue (ECE) ou déjà urbanisées. Les incidences négatives sont donc fortement réduites.

2. Composantes bâties

Comptant 24 333 ha de zone naturelle (68% du territoire) et 6 494 ha de zone agricole (18% du territoire), le projet du PLUi-H du Grand Dax préserve son paysage naturel. Les zones à urbaniser sont concentrées à proximité du tissu urbanisé existant et font preuve d'une densité plus élevée qu'historiquement afin de protéger ce patrimoine naturel.

Le patrimoine bâti quant à lui est préservé par le zonage (identification du patrimoine remarquable) et le règlement du PLUi-H qui impose aux nouvelles constructions de s'appuyer sur les caractéristiques bâties traditionnelles.

Le secteur de développement du golf sur Dax / Oeyreluy / Tercis les Bains a été analysé afin de prendre en compte l'environnement le mieux possible. Il en résulte des impacts assez faibles sur le paysage.

Deux zones de développement près du Moulin de Poustagnac sur Saint Paul les Dax, ne prennent pas en compte le tissu environnant et risquent d'avoir un impact sur la qualité du paysage.

3. Ressource en eau

Le PLUi-H propose un projet préservant la ressource en eau à travers une protection des captages et un développement concentré à proximité de l'existant (optimisation des réseaux d'assainissement collectif, limitation de l'assainissement individuel, limitation de l'imperméabilisation du sol, etc.).

Le risque inondation (par débordement des cours d'eau, par remontée de nappe, par rupture de barrage ou de digue) a été pris en compte dans le PLUi-H. Seules 3 zones de développement permettent des constructions en zone d'aléa moyen d'inondation identifiées par le TRI et deux zones le permettent en zones d'aléa fort. Ces deux secteurs de développement sont : la zone en dessous du moulin de Poustagnac et la zone au lieudit Lasgourdies sur la commune d'Yzosse.

4. Développement vertueux

Les risques naturels autres que ceux liés à l'eau (feux de forêt, retrait et gonflement des argiles, sismique) font l'objet d'un plan spécifique du zonage et sont traduit dans le règlement afin de protéger les personnes et les biens.

Les risques industriels sont bien pris en compte par le projet de développement du territoire. Au total, sur 100 zones de développement :

- 3 zones sont concernées par une canalisation de transport de gaz,
- 9 zones sont concernées par des nuisances sonores importantes liées au transport terrestre,
- 3 zones sont concernées par des nuisances sonores modérées liées au transport aérien,

- Aucune zone n’est concernée par des sols pollués.

Lors de l’élaboration de son PLUi, la collectivité a mis l’accent sur la prise en compte des énergies :

- Zones dédiées au développement des énergies renouvelables,
- Préservation de la nature pour lutter contre les ilots de chaleur urbain,
- Promotion des performances énergétiques à travers des zonages spécifiques, des bonus de constructibilités, des densités accrues,
- Diminution des gaz à effet de serre à travers le développement de liaison douce et la limitation des stationnements

Résumé non technique de l'analyse des incidences du projet sur le réseau Natura 2000

L'analyse des incidences Natura 2000 s'est opérée sur quatre sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitat Faune Flore et un site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux. Trois de ces sites se superposent sur une même zone à fort enjeu écologique : l'Adour et ses Barthes. Le quatrième couvre les zones humides de l'arrière dune du Marensin et concerne uniquement la commune de Herm.

Les autres sites Natura 2000, étant situés à plusieurs kilomètres du territoire, n'ont pas été retenus dans l'analyse.

Concernant les habitats d'intérêt communautaire, ils sont couverts en majorité par du zonage naturel et par la sur-trame de la trame verte et bleue) et plus à la marge par du A et du U. Sur ces deux derniers zonages, la sur-trame de la trame verte et bleue permet de réduire très fortement les incidences négatives et de ne pas impacter significativement les habitats d'intérêt communautaire.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, les principaux enjeux concernent :

- Les habitats de chasse de chauves-souris : Sur les communes concernées, le PLUi classe des surfaces conséquentes en N et en A, et classe la grande majorité des boisements en N : ce choix permet de préserver les habitats de chasse de l'urbanisation. Du N a également été appliqué le long du réseau hydrographique, qui peut être attractif pour certaines espèces.
- Les espèces de coléoptères saproxylophage liées aux boisements (Lucane Cerf-volant et Grand Capricorne) : ces espèces inféodées aux forêts bénéficient d'étendues forestières importantes sur le Grand Dax, qui sont en grande partie protégées par le PLUi via le zonage N, le sur-zonage de la trame verte et bleue et plusieurs Espaces Boisés Classés.
- Les espèces liées aux cours d'eau et/ou aux milieux humides (Cistude, Loutre, Vison, Fadet des Laîches, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin, Cuivré des marais et Damier de la Succise) : Associées à l'Adour et à ses Barthes d'une part et aux ruisseaux de Saunus et de Magescq d'autre part, ces espèces fréquentent les habitats aquatiques et humides associées aux cours d'eau. Un zonage N (ou A) a été systématiquement appliqué le long de ces cours d'eau (en addition de la zone de non aedificandi de 10 mètres) et notamment sur les boisements associés, ce qui permet de préserver les milieux annexes du réseau hydrographique et de maintenir la continuité écologique qu'ils forment pour ces espèces. Les Barthes de l'Adour et les ruisseaux de Saunus et de Magescq sont aussi concernés par un sur-zonage de la TVB et par des prescriptions surfaciques (Espaces Boisés classés et éléments protégés au titre de l'article L151-19).
- Les espèces déterminantes d'oiseaux répertoriées sur la ZPS : ces espèces déterminantes sont liées à différents types de milieux : les zones humides (espèces migratrices notamment), les milieux boisés, les milieux agricoles de plaine et les milieux bocagers. En préservant des surfaces importantes en N et en A sur l'emprise du site Natura 2000 et au-delà, le PLUi participent au maintien de ces différents milieux et donc des espèces d'oiseaux associées.
- La flore : Le classement en N de la quasi-totalité de l'emprise des sites Natura 2000 permettent de préserver les stations connues de flore d'intérêt communautaire et les éventuelles stations non connues, le zonage N couvrant la plupart des habitats humides et aquatiques liés aux cours d'eau des sites Natura 2000.
- La préservation de la qualité de l'eau : La préservation de milieux naturels et notamment de milieux boisés par l'application d'un zonage N dans le PLUi, permet d'œuvrer indirectement pour la préservation de la qualité de l'eau. De plus, concernant l'urbanisation de nouvelles zones, des prescriptions spécifiques ont été inscrites dans le règlement concernant l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, afin de réduire les incidences sur la qualité des eaux

Ainsi, les mesures mises en œuvre dans le cadre du PLUi permettent de réduire très fortement les impacts sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats : les incidences résiduelles sont donc non significatives sur ces dernières.

Aucune incidence significative n'est donc attendue sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 concernés par le projet de PLUi.